



En janvier, Sarko a rendez-vous avec l'éducation

Sarkozy et Chatel font semblant de ne pas comprendre que leur déluge de réformes ne rencontre pas l'assentiment des personnels de l'Education Nationale. Si elles sont éminemment politiques, ces réformes ne traitent pas de politique éducative mais de la mise en œuvre d'une politique ultralibérale dans l'enceinte des établissements scolaires, de la maternelle à l'université.

Le gouvernement n'hésite pas à avancer sur tous les fronts à la fois :

- ⇒ assouplissement de la carte scolaire et ghettoïsation des établissements les plus en difficulté
- ⇒ réduction massive de l'emploi public :
 - massacre de la formation initiale des enseignants
 - remise en cause du service public d'orientation
 - réforme du lycée (réduction des horaires disciplinaires, mise en place du tronc commun en Première et Terminale, et de groupes de compétences)
- ⇒ multiplication par 2,3 du nombre de postes aux concours de l'enseignement privé
- ⇒ transformation fondamentale des pratiques professionnelles fondée sur une évaluation permanente des élèves et des enseignants (livrets de compétence, socle commun, histoire des arts)

Afin de mettre en place cette politique libérale, le ministre dégainé l'arme fatale : le projet de décret EPLE qui prive pour une part le CA de ses prérogatives tout en élargissant celles du conseil pédagogique (voir au verso). Ce décret permettrait notamment au chef d'établissement de décider seul de la répartition de la DGH après deux refus du CA !

Face à cette situation sans précédent, le SNES appelle tous ceux qui entendent lutter contre ces projets à s'engager dès maintenant dans le plan d'action qu'il propose pour le mois de janvier. **ENSEMBLE EXIGEONS :**

- ✓ le retrait du projet de décret EPLE
- ✓ une autre réforme des lycées
- ✓ l'abandon de la réforme de la formation des maîtres
- ✓ une réelle revalorisation des salaires
- ✓ des recrutements à la hauteur des besoins

**TOUS EN GRÈVE
LE 21 JANVIER !**

**TOUS À PARIS
LE 30 JANVIER !**



Un préavis de grève a été déposé sur l'ensemble du mois pour couvrir toutes les initiatives.

DÉCRET EPLE : un outil de libéralisation et de management

Sous couvert d'autonomie, le décret EPLE renforce considérablement le rôle du chef d'établissement en matière de pédagogie et d'évaluation. Il installe le conseil pédagogique comme une hiérarchie intermédiaire, désignée par le chef d'établissement et abandonne à la gestion locale une part importante des moyens en lycée.

Le décret EPLE est un outil de transformation en profondeur de l'organisation des collèges et des lycées, il vise à mettre en concurrence les enseignants et les établissements entre eux. Associé à la suppression de la carte scolaire et à l'évaluation des établissements, ce décret permet au gouvernement d'introduire une logique de "marché" dans l'éducation.

Les membres sont désignés par le chef d'établissement.

Il suit la notation et l'évaluation des élèves.

Il joue un rôle dans l'évaluation et la notation pédagogique des enseignants. Compte-tenu de leurs nouvelles missions, les IPR délaisseront l'évaluation pédagogique individuelle, désormais confiée au chef d'établissement. Les membres du conseil pédagogique seront sans conteste la force d'appui pédagogique pour cette évaluation locale globalisée.

Il fait des propositions d'expérimentations pédagogiques

Il rédige la partie pédagogique du projet d'établissement

- Il coordonne les enseignements :
- Mise en œuvre des dispositifs d'aide et de soutien aux élèves.
 - Progression disciplinaire.
 - Au lycée, utilisation de la part modulable des horaires (10,50 h sur 39 h en seconde dès la rentrée 2010) : décision d'attribution pour tels modules, tels dédoublements, tels TP, ...
 - Au collège, mise en œuvre du livret de compétences et du socle, de l'histoire des arts, de son évaluation au DNB.

Le nouveau conseil pédagogique

Il met en œuvre l'accompagnement personnalisé au lycée : aide ou approfondissement disciplinaire ? orientation ? activités interdisciplinaires ? Il organise les services des enseignants et l'utilisation des moyens dédiés (2 h semaine en seconde en classe entière).

Il organise des enseignements en groupes de compétences.

Il définit les modalités des échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissements à l'étranger.

Au lycée : il définit les modalités d'accompagnement des changements d'orientation en cours d'année.

L'exemple anglais : des pratiques concurrentielles et hiérarchiques entre collègues !

Un enseignant perçoit de 1500 euros à 2 700 euros par mois environ. Mais une très forte hiérarchie existe entre les collègues et certains enseignants sont rémunérés différemment !

● Un enseignant "prenant des responsabilités pédagogiques" perçoit une prime allant de 2 000 euros à 10 000 euros par an environ.

● Un enseignant "aux compétences avancées", ayant un "haut niveau d'expertise et de performance" peut percevoir un salaire allant jusqu'à 4 000 euros mensuels.

● Un enseignant acceptant "des fonctions de leader", prenant en charge une équipe, montrant de "bonnes pratiques", s'engageant dans le coaching, le tutorat et la formation peut percevoir un salaire allant jusqu'à 7 700 euros par mois.

En gras : nouvelles prérogatives du conseil pédagogique si le décret EPLE est imposé fin janvier.

Entre le 14 et le 21

Assemblée Générale dans tous les établissements de l'Académie. Faites le point sur les DGH 2010 qui viennent d'être communiquées aux Chefs d'établissement. Informez les parents, la presse, et communiquez vos informations au s3ren@snés.edu pour affichage sur le site. Il s'agit là d'une première étape de mobilisation vers la grève du 21.

Assises collèges :

22 : 27/01 à 14 h 30 - 18 rue de Brest - St Briec
29 : 21/01 à 14 h - maison du Peuple - Brest
35 : 20/01 à 14 h - FSU - 9 avenue Chardonnet - Rennes
56 : 27/01 14 h - Lorient

Consultez le site du SNES www.rennes.snés.edu
Rubrique "Nouveau Collège"

Manifestation nationale à Paris - samedi 30 janvier

Le déplacement se fera en cars. Inscriptions dans votre établissement ou directement à la section départementale du SNES (voir infos sur site "rubrique S2")

Rentrée 2010 dans l'Académie : plus d'élèves, moins de moyens !

- + 118 emplois au titre de l'évolution démographique
- 163 emplois au titre de la mise en œuvre de la réforme sur la formation des maîtres
- = - 45 emplois pour + 2 000 élèves

Les effets sur le terrain : des DGH étriquées avec des HS en nombre, des classes partout surchargées, plus de collègues en services partagés, des postes supprimés, des remplacements non couverts, moins de postes pour le mouvement et des stagiaires avec 12 h de cours !

Il est impensable que 2 000 élèves supplémentaires dans nos établissements à la rentrée prochaine se traduisent par encore moins de moyens sur le terrain, et que les stagiaires paient les frais d'une telle politique ! **Mais la rentrée se prépare en janvier : c'est maintenant qu'il faut CRIER !**